

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2024 à 18h30

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie Josée GOTH, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Myriam AGUILA, Julien PUJOL, Olivier MONROS, Julien RIBES.

Procurations : M. Laurent FUSTER à M. Jean-François GUIBBERT, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Mylène NAUDIN à Mme Maire CHOLLET, Mme Laure GIMENO à M. Claude VIDAL.

Absents excusés : Mmes Françoise CRASSOUS, Solène PELLE.

Secrétaire de séance : M. René COUSIN

Début de séance : 18h30

Le quorum est atteint avec 17 présents + 4 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 8 Avril 2024 qui est adopté à l'unanimité des présents + 4 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance qui est approuvé à l'unanimité des présents + 4 procurations.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS DU MAIRE

N° AD-2024-04-11-07 du 11 Avril 2024 retenant la proposition de la Société GOUPIL pour l'acquisition d'un véhicule électrique G4et d'une cuve d'arrosage en remplacement d'un PIAGGO Porter pour un montant de 37 284.14 € TTC.

DELIBERATIONS

I – Accord pour mise à disposition parcelles communales pour la mise en œuvre de mesures compensatoires pour l'extension de Via Europa – CCLD : D-2024-05-06-01

La Communauté de Communes La Domitienne, qui projette de réaliser l'extension du parc d'activité Via Europa sur 21,1 ha, s'est rapprochée de la Commune afin d'obtenir un accord foncier de principe permettant de réaliser une compensation environnementale liée aux impacts générés par cette opération. En effet, l'étude faune et flore que La Domitienne a menée en amont de la procédure de zone d'aménagement concerté, a recensé des espèces protégées représentant des enjeux écologiques avérés. La procédure de dérogation implique la mise en œuvre de mesures de compensation.

Les parcelles identifiées sur la commune en annexe permettent de répondre aux besoins des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts concernées par la compensation. Elles représentent 7 ha et sont situées sur le Puech Majou au nord du village.

La compensation vise à rouvrir des milieux qui tendent à se refermer localement (intervention avec pâturage et débroussaillage mécanique ponctuel). Des mesures sont également prévues pour les reptiles (mise en place de gîtes). Dans le cadre du dossier de Dérogation Espèces Protégées, la compensation est envisagée sur une période de 30 ans. Cette période pourra être prolongée selon le retour de l'instruction du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN).

Une convention de coopération « public public » entre la Communauté de communes La Domitienne et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) est projetée pour l'animation, la définition du plan de gestion (dont l'estimation financière précises de ces actions) et la réalisation des mesures compensatoires. Le CEN engagera également la rédaction des conventions de gestion ou outil contractuel équivalent sur le foncier communal entre le CEN, la commune et l'intercommunalité.

Une compensation financière sera étudiée et proposée lors de la convention finale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve le principe de mise à disposition de parcelles communales situées sur Pech Majou pour la mise en œuvre de mesures compensatoires pour l'extension de Via Europa par la Communauté de Communes La Domitienne.

II – Tarifs locations salles communales : D-2024-05-06-02 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 7 Juin 2023 fixant les tarifs de location et de caution des Salles du peuple, Polyvalente et de l'Ex-cantine.

Il propose d'augmenter les tarifs inchangés depuis 2014 et le maintien des dépôts de caution des salles du Peuple, Polyvalente et Ex-Cantine.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents + 4 procurations, fixe les tarifs suivants applicables au 1^{er} Septembre 2024 :

	Salle du Peuple	Salle Polyvalente
Sociétés locales		
Diverses manifestations locales	Néant	Néant
Caution Dégâts/Ménage	100 €	200 €
Résidents ou originaires		
De Lespignan	150 €	250 €
Dépôt de caution dégâts	500 €	1 500 €
Dépôt de caution ménage	60 €	100 €

Il est rappelé qu'en cas de dégâts occasionnés par les occupants ou locataires, le montant des réparations sera prélevé sur le montant de la caution déposée pour les salles Polyvalente et du Peuple et Ex-Cantine. En cas de défaut de ménage, le chèque de caution correspondant sera encaissé. Un état des lieux sera systématiquement réalisé avant et après chaque location, en présence d'un membre élu ou employé de la mairie et du locataire.

Les locataires devront déposer une attestation d'assurance de la salle pour la durée d'occupation avant la période de location.

Les salles sont occupées en priorité par les manifestations communales puis les manifestations des associations locales et enfin les particuliers.

L'interdiction de pratiquer des grillades (feux, plancha, brasero, etc...) dans les salles communales.

III – Subvention façades : D-2024-05-06-03 :

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention d'un montant de 50 % du montant TTC des travaux de réfection de façade entrant dans le périmètre défini par la Communauté de communes « La Domitienne » et la Commune correspondant au « bourg du centre ancien » de la commune dans la limite maximale de 1 500 €. (Secteur majoré).

Il présente la demande de M. BERTOLI Gérard, SCI TELILO, 16 Place de la Bascule

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, décide d'octroyer une subvention de 1 500 € à M. Bertoli Gérard et dit que la somme sera prélevée au C/20422 – réfection façades du BP 2024 ou suivant.

IV – Subvention CFA BTP Lézignan Corbières : D-2024-05-06-04

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de subvention du Centre de formation d'apprentis du Bâtiment de Lézignan Corbières qui accueille cette année scolaire 4 jeunes Lespignanais.

Cette subvention s'élève à 50 € fixe et annuel auxquels s'ajoutent 25 € / élève apprenti, soit au total 150 €.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, accepte le versement d'une subvention de 150 € au Centre de Formation d'apprentis du Bâtiment de Lézignan Corbières qui forme 4 jeunes Lespignanais et dit que cette somme sera prélevée au C/ 6574 – Divers du BP 2024.

*Mme Françoise CRASSOUS entre dans la salle, et, après s'être excusée pour son retard, rejoint la séance.
Le nombre des présents est donc porté à 18 + 4 procurations.*

V – Campagne de stérilisation des chats errants : D-2024-05-06-05

Monsieur le Maire informe du renouvellement de la campagne de stérilisation des chats errants 2024.

L'association Les Chats d'Ensérune de Nissan lez Ensérune secondera la commune pour le trappage et le transport des chats chez le vétérinaire partenaire de l'opération (Clinique Vétérinaire des Grandes Vignes à Vendres).

Généralement, la Fondation 30 Millions d'Amis prend en charge la stérilisation des chats et chattes, l'Association Les Chats d'Ensérune règle des frais de petits soins et déparasitage et demande une participation à la commune pour couvrir ces frais et les défraiements des bénévoles.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve le projet de campagne de stérilisation des chats errants recensés sur le village, autorise Monsieur le Maire à demander une aide financière auprès de la Fondation 30 Millions d'Amis pour soutenir la commune dans cette campagne et à signer la convention afférente. Il prend acte que la commune sera secondée par l'Association Les Chats d'Ensérune à laquelle elle versera une participation correspondant aux frais de déparasitage et de soins annexes des chats stérilisés.

VI – Convention entre la Médiathèque et les écoles maternelle et élémentaire : D-2024-05-03-06

Monsieur le Maire présente au Conseil une proposition de convention entre la Médiathèque et les écoles maternelle et élémentaire de la commune règlementant l'organisation et les conditions de participation des classes maternelle et élémentaire au service municipal d'accueil des classes par la Médiathèque.

Elle fixe particulièrement les objectifs de ces accueils, les planning et horaires et le prêt des documents. Cette convention sera renouvelable par tacite reconduction ainsi qu'à chaque changement d'enseignant.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, accepte les termes de la convention entre la Médiathèque et les écoles maternelle et élémentaire présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer avec Mesdames les Directrices des écoles maternelle et élémentaire ainsi que Mesdames et Messieurs les enseignants.

VII – Modification des statuts de la SEM Pompes Funèbres des Communes Occitanes (SEM PFO) : D-2024-05-06-07

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1524-1 ;

Vu les actuels statuts de la Société d'Economie Mixte des Pompes Funèbres des Communes Occitanes ;

Vu la proposition de modification des statuts de la SEM PFO, visant à élargir ses services à la création d'un crématorium animalier et à l'extension de ses activités ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la SEM PFO proposant l'extension de l'objet social de la société ;

CONSIDERANT que la Société d'Economie Mixte des Pompes Funèbres des Communes Occitanes (SEM PFO) a proposé d'élargir ses services par la création d'un crématorium animalier et par l'extension de ses activités d'aide pour les familles en deuil, ainsi que d'accroître sa capacité d'investissement dans des sociétés liées aux services funéraires, y compris la crémation d'animaux ;

CONSIDERANT que cette modification de l'objet social de la SEM PFO nécessite l'approbation de la commune en tant qu'actionnaire, conformément à l'article L. 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve la modification des statuts de la SEM PFO telle que présentée, incluant la création d'un crématorium animalier et l'élargissement des services proposés par la société et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VIII – Tarifs séjours Eté 2024 ALSH Adolescents : D-2024-05-06-08

Monsieur le Maire présente les séjours d'été 2024 prévus dans le cadre des activités de l'ALSH Ados et propose de fixer les tarifs suivants pour chacun d'eux :

- **Du 8 au 11 Juillet 2024 : Séjour au Salagou en gîte** (Pédalo, Tir à l'arc, Course d'orientation, Paddle)
14 participants – 2 animateurs ; 130 €/participant payable en 1 ou 3 x (45 € en mai et juin, 40 € en juillet).
- **Du 15 au 19 Juillet 2024 : Séjour à Verrières (Aveyron) en gîte** (Balade en dromadaire, activités nautiques, accrobranche, Vélo-rail) 16 participants – 2 animateurs.
180 €/participant payable en 1 ou 3 x 60 € (Mai, Juin et Juillet).
- **Du 20 au 23 Août 2024 : Séjour itinérant en camping (Tarassac, Laurens, Stade Z. Vidal)** (Karting, Paintball, Tir à l'Arc, Baseball, Ventriglisse, Pétanque) 14 participants – 2 animateurs.
100 €/participant payable en 1 ou 3 x (35 € en Juin et Juillet, 30 € en Août).

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve la proposition de séjours d'été 2024 organisés dans le cadre des activités de l'ALSH Adolescents ainsi que les tarifs de participation annoncés.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Monsieur le Maire informe :**

- ❖ 8 Mai 2024 : Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945, rendez-vous à 11h Place Ricardou pour se rendre au cimetière. Un apéritif clôturera cette célébration.

➤ **Madame Géraldine ESCANDE :**

- ❖ Invite les membres de l'assemblée à une réunion préparatoire de la Fête de la Musique (prévue le 21/06/2024) qui aura lieu le lundi 13 mai 2024 à 18h30 en Mairie.
- ❖ Informe qu'une collecte alimentaire est organisée à l'école élémentaire par les classes de CM1 et CM2 en faveur de la Banque Alimentaire pour sensibiliser les élèves à la solidarité et précarité. Un bac de récolte est également installé dans le hall de la Mairie.
La remise des denrées récoltées aura lieu le 17 mai 2024 à 15h45 à l'école élémentaire.

➤ **Monsieur Didier MONTIER :**

- ❖ Le CFMEL a organisé une réunion formation à l'attention des élus sur le thème « Communes et associations » et demande si les présidents d'association peuvent participer à ces sessions. M. le Maire répond que ces formations sont uniquement adressées aux élus et personnels concernés par le thème abordé mais que l'ensemble des membres du conseil municipal peuvent participer si le thème les intéresse particulièrement.
- ❖ Signale que depuis que les voies de la commune sont limitées à 30 km/h, la différence de vitesse en entrée de ville (particulièrement Rte de Nissan et de Béziers) est trop importante puisque les départementales sont limitées à 70 km/h.
Monsieur le Maire répond que le Conseil Départemental ne modifiera pas la vitesse de ses voies départementales et qu'il est donc nécessaire d'adapter la vitesse du véhicule en fonction des signalisations.
Monsieur Bernard GUERRERE suggère d'avancer le panneau de limitation à 30 km/h afin que les véhicules puissent décélérer avant l'entrée dans l'agglomération.
- ❖ Signale que le panneau d'interdiction de tourner à gauche à la sortie de la Place de la Minute est envahi par les plantes et n'est plus visible.

➤ **Monsieur Yann RAMIREZ :**

- ❖ Informe qu'il collecte toutes les questions et réponses des réunions de quartier pour rédiger le compte-rendu.
- ❖ Le Bulletin Municipal est prévu pour début Juin. Il pourra être distribué les 7 et 8 juin 2024.
- ❖ Pour le passage du Tour de France du 16 Juillet 2024, il faudra fournir 120 barrières.

➤ **Monsieur Julien PUJOL :**

- ❖ Demande que le chemin piétonnier entre le Chemin du Parc et le Parking des Buissonnets soit débroussaillé.

- ❖ Demande s'il est possible de limiter la prolifération des moustiques ?
Monsieur le Maire explique avoir pris contact avec l'EID, chargé de la démoustication, qui a assuré avoir réalisé les traitements comme prévu. La particularité de cette année est la sécheresse dont le territoire est victime depuis 2 ans et les soudaines pluies de ce mois. En effet, EID a expliqué que les larves de moustiques peuvent rester jusqu'à deux ans sans activité lorsqu'elles sentent un climat hostile à leur prolifération et se déclencher toutes en même temps lors des pluies. C'est ce phénomène qui se passe actuellement sur la commune.
- **Madame Marie CHOLLET :**
 - ❖ Demande des nouvelles du projet de création de l'Intermarché. Monsieur le Maire lui répond que le dossier fait actuellement l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier et qu'il est en attente d'une décision.
- **Monsieur Olivier MONROS :**
 - ❖ Informe qu'une partie du mur du cimetière est tombée dans une propriété privée et demande si des travaux sont envisagés. Monsieur le Maire répond que des travaux pour éviter l'infiltration des eaux de pluie dans le mur vont effectivement être réalisés.
- **Monsieur Yann RAMIREZ :**
 - ❖ Informe qu'il collecte toutes les questions et réponses des réunions de quartier pour rédiger le compte-rendu.
 - ❖ Le Bulletin Municipal est prévu pour début Juin. Il pourra être distribué les 7 et 8 juin 2024.
 - ❖ Pour le passage du Tour de France du 16 Juillet 2024, il faudra fournir 120 barrières.
- **Monsieur Claude VIDAL :**
 - ❖ Rappelle la Fête de la Transhumance du 12 Mai 2024 et signale qu'il y a un besoin de présence entre 11h et 12h pour assurer la sécurité du passage du troupeau de moutons.
 - ❖ Exposition à la Chapelle du Cimetière des Amis de Lespignan le vendredi 10 Mai à 18h00. Causerie : « Le Climat du 18^e siècle à Lespignan ».
 - ❖ Rappelle le scrutin des Elections Européennes du 9 Juin 2024 et la nécessité de présence des élus pour les bureaux de vote et la préparation.
 - ❖ Le 16 Mai 2024 à 18h30, l'association LE GAAL invite le conseil municipal à la découverte de l'affiche de la FERIA 2024.
- **Monsieur René COUSIN :**
 - ❖ Demande s'il est possible de refaire le lettrage du Monument aux Morts. Monsieur le Maire répond que cela pourra être envisagé si besoin.

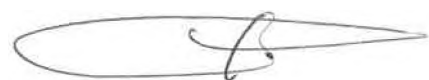
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.

Le Secrétaire de séance,



René COUSIN

Le Président de séance,



Jean-François GUIBERT